

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation
22 janvier 2026

Date d’Affichage
22 janvier 2026

Objet de la délibération

No 2026-100305
Affaires Générales

**Motion de soutien relative à la
compétence « distribution
d’électricité et de gaz »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s’est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Philippe Chevriot pouvoir à Monique Morel, Jean-Paul Colmont pouvoir à Romain Girardin, Catherine Ruiz Collas pouvoir à Tristan Ruiz

Absentes excusées : Claudette Bouché, Karine Bocquet, Valérie Prieur, Coralie Adnot

Absent : Pascal Hourlier

Secrétaire de séance :Tristan Ruiz

Monsieur le maire donne lecture du courrier du SIEM 51 sollicitant le soutien de la commune pour la motion portée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Lors de son assemblée générale du 11 décembre dernier, la FNCCR a porté à connaissance des différents syndicats d’énergies français, une motion visant à réaffirmer l’appartenance de la compétence « distribution d’électricité et de gaz » au bloc communal, c’est-à-dire aux communes et à leurs groupements.

Cette motion s’inscrit dans le contexte du nouvel acte de décentralisation annoncé par le Gouvernement et plus particulièrement des déclarations faisant état d’une possible reconnaissance du département comme « chef de file des réseaux de proximité », incluant la distribution d’électricité et de gaz. Une telle évolution soulève de fortes préoccupations pour les communes et leurs syndicats d’énergie, notamment en ce qui concerne le financement futur des travaux.

Le SIEM 51 demande aux communes de soutenir la motion du FNCCR relative à la compétence « distribution d’électricité et de gaz ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, décide de soutenir la motion de la FNCCR pour réaffirmer la nécessité de maintenir l’organisation des services publics de réseaux à l’échelon territorial le plus pertinent en termes d’efficacité, de proximité et de solidarité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

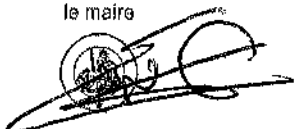
051-215103557-20260128-2026-100305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2026

Publication : 02/02/2026

le maire



Pour extrait conforme,

Le 28 janvier 2026

Etienne DHUICQ, Maire

